

Communiqué SIX Swiss Exchange

De	Exchange Operations
Téléphone	+41 58 854 24 75
E-mail	helpdesk.exc@six-group.com
Pages	2
Date	26.08.2010

2010
n° 66

Introduction d'une nouvelle procédure en cas de mistrade

Madame, Monsieur,

Le 9 juillet 2010, le [Communiqué SIX Swiss Exchange n° 56/2010](#) vous informait des modifications relatives au traitement des erreurs de transaction (mistrades).

En accord avec divers participants, SIX Swiss Exchange a décidé d'introduire la procédure de résolution des mistrades le **27 septembre 2010** (au lieu du 6 septembre 2010) dans l'environnement de production. A compter de cette date, la régulation du marché annulera elle-même toutes les erreurs de transaction pour l'ensemble des participants et informera les parties impliquées via le Newsboard, une dépêche FIX par le biais de la Standard Trading Interface (STI) et une confirmation par e-mail.

Les passages correspondants de la [Directive 4: Régulation du marché](#) ont été modifiés et pourront être consultés à partir du 27 septembre 2010 sur le site Internet de SIX Swiss Exchange.

Depuis le 9 août 2010, l'environnement Membertest est mis à disposition avec la nouvelle fonctionnalité. Nous recommandons à tous les participants de tester les nouveaux ajustements relatifs aux mistrades avec leur application back-office. Veuillez contacter la régulation du marché (+41 58 854 2475) si vous avez besoin d'un soutien pour ces tests.

Nous vous prions en particulier de veiller à ce que vos applications et processus internes puissent suivre la nouvelle procédure en cas de mistrade, i.e. à ce que les dépêches FIX via la Standard Trading Interface (STI) soient correctement traitées et que la confirmation par e-mail soit reçue.

A cette occasion, nous vous rappelons une nouvelle fois qu'il est nécessaire, préalablement à l'introduction de la nouvelle procédure, de transmettre à la régulation du marché (helpdesk.exc@six-group.com) une adresse e-mail pour les confirmations d'annulation si cela n'a pas déjà été fait.

Tous les documents techniques et communiqués du Member Support Center sont publiés sous les liens suivants dans la Member Section:

https://www.six-swiss-exchange.com/member_section/it/messages.html


https://www.six-swiss-exchange.com/member_section/it/manuals.html

Par l'automatisation de cette procédure centrale pour le système boursier, nous nous réjouissons de pouvoir apporter une réponse satisfaisante à un besoin exprimé par de nombreux clients et de continuer à améliorer notre service.

La régulation du marché se tient à votre entière disposition pour toute question relative au fonctionnement de la nouvelle procédure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

SIX Swiss Exchange SA



Adrian Isler
Head of Market Operations



Björn Schaub
Head of Exchange Operations